



Récupérer la charge de mon fils

Par **raphou**, le **22/11/2012** à **19:41**

bonjourrrnJe suis séparée du père de mon fils depuis 2ans.rnNous sommes en garde alternée officielle avec un jugement du tribunal des affaires familiales.rnPour l'administration je suis considérée sans enfant car c'est le père qui en a la charge.rnAu moment de la séparation nous avons dû choisir un bénéficiaire de l'allocation de base versée à l'époque, notre enfant ayant moins de 3ans.rnIl n'y a pas pu avoir de partage de cette allocation puisque moi je suis à la MSA et lui à la CAF.rnC'est lui qui percevait l'alloc et m'en reversait la moitié.rnMon problème c'est que j'ai appris plus tard (après la séparation et le jugement) que par ce versement d'alloc la charge de notre fils lui revient sauf que c'est moi qui paye une mutuelle pour mon fils et moi qui ai tous les déboursements médicaux (otites à répétitions, répétitions des rdv ORL, pose de drains séjour à l'hôpital qui va avec, + tous les rendez-vous annuels chez le pédiatre, + tous les rhumes etcetc)rnPour moi il n'assume pas et n'a donc aucune raison d'avoir les avantages que cette "charge" lui confère.rnJ'aimerais donc savoir si qqun peut me dire comment faire pour rétablir les choses.rnÀ qui dois-je m'adresser pour faire valoir mes droits et récupérer la charge de mon fils.rnrnMerci de votre réponse que j'attends impatiemment

Par **herve38940**, le **22/11/2012** à **20:10**

Si vous n'êtes pas d'accord vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales même si l'avocat n'est pas obligatoire il demeure important rnrnCordialement

Par **raphou**, le **25/11/2012** à **21:27**

merci.